



AUTORISATION DE LA PERSONNE PHOTOGRAPHIEE SUR LA LIBRE UTILISATION DE SON IMAGE

La publication de la photographie ou images mobiles de tireurs identifiables ne peut se faire sans l'autorisation de l'intéressé et de ses parents (ou responsables légaux) s'il est mineur. En cas de refus de votre part, les photographies où le tireur dont il est question pourrait être identifié ne seraient utilisées qu'en rendant le tireur impossible à identifier (gommage des traits du visage par un logiciel de retouche d'images).

En donnant mon accord dans l'espace réservé à cet effet en bas de page,

Je soussigné (e) M.....

Responsable légal de

Demeurant.....

.....

Téléphone (facultatif).....

Autorise le SQY Escrime club à utiliser et communiquer au public sur différents supports d'information (brochures, web, presse, ...), et ce sans limitation de durée :

- Mon image (pour les personnes majeures),
- L'image de mon fils/ma fille.....

fixées(s) sur les photographies réalisées lors des entraînements, compétitions d'escrime, stages.

La présente autorisation reste valable en cas de changement d'état civil du modèle sauf volonté expressément manifestée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les images ne pourront en aucun cas être dénaturées ou détournées de leur contexte, par un montage ou par tout autre procédé. La légende ne pourra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne. Les images ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages.

Je donne mon accord dans les conditions énoncées sur ce document (rayer les mentions inutiles)

La diffusion des photographies de mon enfant (mineur)	Oui	Non
La diffusion des photographies me concernant (majeur)	Oui	Non
Commentaires éventuels :		

Fait àle.....

(Signature) des deux parents ou responsables légaux, précédée de la mention manuscrite « **lu et approuvé** »